

**Publication ASCL** (in *Options Méditerranéennes- Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne- Série A. Séminaires Méditerranéens. N° 7. Décembre 2006. pp 79-89*)

## LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL EN ALGERIE

Omar BESSAOUD  
CIHEAM-IAM-Montpellier  
UMR Moisa

La définition des éléments de stratégie de développement rural durable a été accompagnée d'une tentative d'inventaire et de l'élaboration d'une cartographie des connaissances sans précédent portant sur le monde rural algérien. Dès l'installation du Ministère délégué au Développement Rural, des organisations internationales (FAO, PNUD, Banque Mondiale, CIHEAM...), des bureaux d'études (CENEAP et BNEDER, des universitaire et des expert-consultants privées ont été mobilisées pour produire d'une part, des études- portant sur les communes rurales (situation sociale et matérielle, conditions économiques, contexte écologique, état des organisations communautaires et des institutions du développement rural), les contraintes et attentes des populations, et contribuer, d'autre part, à la définition de la stratégie algérienne de développement rural

Avant de restituer dans ses grandes lignes les principales orientations de la stratégie algérienne, et afin de situer les enjeux du développement agricole et rural, il est utile de rappeler quelques données de base sur les réalités du monde rural algérien.

### 1. Etat des connaissances du monde rural algérien

Les études réalisées portent à la fois sur les dynamiques démographiques, les conditions socio-économiques et l'état des besoins exprimées par les populations rurales<sup>1</sup>.

#### *1. Population et dynamique démographique*

*Une ruralité en baisse mais qui demeure forte*

La population rurale algérienne connaît une diminution constante depuis l'indépendance du fait de l'accroissement plus rapide que connaissent les populations urbaines (4% en moyenne par an contre 0,4% pour la population rurale). Avec plus de 13 millions d'habitants, le monde rural représente plus de 40% de la population algérienne (source RGPH de 1998).

Les différents recensements confirment cette tendance à la baisse de la population rurale : 68,6% en 1966, 60 % en 1977, 50,3 % en 1987. Les estimations de l'Office National des

---

<sup>1</sup> - le lancement d'études et enquêtes socio économiques au niveau de 600 communes considérées comme les plus défavorisées. Ces études sont publiées par la revue du CENEAP. Signalons en 2003 les n° 28 « Problématique du développement rural, le n° 29 « Niveau de développement et potentialités des zones rurales » et le n° 30, « Participation et capacités participatives des populations des zones rurales » ; en 2004, le n° 31 « La fonction socio-économique de la femme en zone rurale », le n° 32, « Les attentes des populations rurales », le n° 33 « Containtes et besoins prioritaires des populations rurales : analyse qualitative » et le n° 34 « Développement humain en pauvreté en milieu rural ».

Pour le ministère délégué au développement rural, le lancement de projets d'études confiés au CENEAP , sur la situation économique et sociale du monde rural au niveau de certaines régions du pays pour i/ s'assurer de la pertinence et de la cohérence des interventions publiques menées en milieu rural, ii/ apprécier l'efficacité et l'efficience des dispositifs mis en place pour enclencher des processus de développement à des échelles territoriales déterminées, iii/ élaborer des recommandations pour réviser les dispositifs d'intervention publique existants ou pour en créer de nouveaux, iv/ élaborer des éléments de référence en matière d'évaluation des politiques de développement rural .

Statistiques l'évalue à 39% en 2005, et l'Algérie rurale devrait représenter encore un peu plus du tiers de la population en 2010 selon les projections 2010 de la FAO qui formulent l'hypothèse (optimiste) que cette baisse se ralentira.

La tendance vers « l'urbanisation » des populations rurales au niveau de villes ou d'agglomérations rurales et semi rurales s'explique par l'effet de plusieurs facteurs parmi lesquels, l'accroissement des revenus, l'amélioration des conditions de vie, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics de base ainsi que par le regroupement ces dernières années pour des raisons de sécurité des populations des zones éparses.

#### *Des situations différenciées selon les zones rurales*

L'évolution de la ruralité n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire rural, et des différenciations sont à retenir dans le processus à l'intérieur des régions. Actuellement, si 45 % de la population rurale vit dans des habitations éparses (5.419.525 habitants) et à plus de 55 % en habitat aggloméré (6.714.401 habitants) dans près de 3500 agglomérations rurales<sup>2</sup> et/ou semi rurales, cette distribution varie selon les 48 wilayas. La localisation géographique des communes rurales (979 sur un total de 1 541 soit 64 %) par grandes régions naturelles montre que le quart des communes rurales se situe dans les Hauts Plateaux, près es deux-tiers (64%) dans le Nord, et enfin, 11% des communes rurales au Sud du pays.

#### *Une urbanisation croissante au sein des zones rurales elles-mêmes*

Sur le plan historique, il faut rappeler que les mouvements de population et d'exode rural ont traduit dans un passé récent des progrès réels enregistrés dans la société algérienne. En effet, l'indépendance algérienne a été accompagnée d'un très fort mouvement d'occupation des villes, l'occupation des villes exprimant symboliquement la reconquête d'un espace de souveraineté politique et la possibilité d'accès à des biens et services publics et privés qui étaient généralement le monopole des populations européennes. Les plans nationaux, les programmes spéciaux de développement et les projets industriels des années 1970-début 1980, de même que les réformes administratives et les changements sociaux qui les ont accompagnées ont également sensiblement contribué à l'érection de nombreuses petites et moyennes agglomérations urbaines à l'intérieur du pays, favorisant ainsi une meilleure répartition du progrès dans les zones rurales (désenclavement, électrification rurale, éducation, santé, emploi). Il faut enfin signaler la croissance de petites villes et/ou de gros bourgs ruraux dans des zones intérieures et sèches (steppe algérienne par exemple) et l'émergence de nouvelles logiques résidentielles. On a vu apparaître en régions steppiques des systèmes de production bipolaires steppe/petites villes, qui révèlent de nouvelles stratégies chez les agro-pasteurs, très conscients de l'importance d'avoir un pied en ville où l'avenir de la steppe se décide : c'est le lieu du marché et des tractations, des artisans et des réparations, de l'école et du dispensaire, des services techniques et des prébendes. C'est le signe de rapports plus intenses entre rural et urbain. Ils ont favorisé le désenclavement de ces zones intérieures et ont contribué à l'intensification des activités et des échanges économiques entre ces petites villes et les campagnes proches. Les flux migratoires sont orientés vers les zones littorales et/ou autour de certaines pôles urbains fortement attractifs au plan industriel et commercial. Les résultats du RGPH 1998 montrent ainsi que 29 wilayas (sur un total de 48) affichent un taux de ruralité (3) supérieur à la moyenne nationale qui est de 41,7 %. L'évolution du taux de ruralité par wilaya entre les deux RGPH (1987 et 1998) permet de mettre en relief, en matière de dynamique démographique des espaces ruraux, trois types de situation :

---

<sup>2</sup> , Le recensement rGPH de 1999 a identifié 3476 agglomérations rurales sur les 4055 existantes et 948 communes rurales sur les 1541

- un premier groupe composé de 22 wilayas dans lesquelles la part de la population rurale dans la population totale connaît une baisse sensible (moins 10 % et plus) ;
- un second groupe composé de 13 wilayas pour lesquelles la baisse de la population rurale se situe globalement à hauteur de celle enregistrée au niveau national (- 8,6 %) ;
- un troisième groupe de wilayas où la population rurale reste relativement stable.

Le mouvement d'exode qui se poursuit aujourd'hui dans certaines wilayas exprime objectivement le fait que le processus de résorption des inégalités territoriales et socio-économiques n'a pu être soutenu dans la durée. Ce mouvement contribue certainement à marginaliser sur le plan économique une partie des territoires, mais aussi des groupes de la société rurale (agricultures paysannes et familiales, petits artisans...).

## **2. Le poids d'une agriculture encore important et une montée des autres secteurs d'activité.**

La répartition des activités économiques montre la population agricole, tout en restant encore majoritaire au sein des zones rurales, évolue ainsi vers d'autres activités de services ou de transformation. La population rurale (qui était à forte dominante agricole dans le passé) est occupée aujourd'hui à part égale dans les secteurs primaire et tertiaire, avec respectivement 39,5 % et 39 % des occupés totaux de la strate. Avec près de 25 % des actifs ruraux, le secteur secondaire occupe une part qui est en hausse. La population rurale occupée dans l'industrie représente encore 8,8 % et le BTP 12,6 %. La tendance à la pluriactivité des ménages ruraux s'accroît également<sup>4</sup>.

Déjà marquée par son caractère pluvial rendant aléatoires ses performances, l'agriculture algérienne est caractérisée en effet, par l'exiguïté des exploitations agricoles puisque quelque 70% de celles-ci ont une superficie inférieure à 10 hectares<sup>5</sup>. De plus, cette contrainte «structurelle» est faiblement compensée par une politique d'extension des surfaces irriguées, et/ou par la politique de soutien à l'utilisation de facteurs d'intensification (engrais, semences de qualité...), engagée dans le cadre du programme national de développement agricole (PNDA). L'agriculture subit d'autres contraintes qui grèvent son potentiel de croissance et pèsent sur les équilibres écologiques des différentes régions naturelles. On peut citer entre autres, la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l'érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification qui menace les 32 millions d'hectares de terres de parcours et le couvert forestier de l'Algérie du nord.

## **3. Les niveaux de vie. Les indicateurs du développement humain**

Le contexte social des régions rurales reste profondément marqué par la faiblesse de revenus agricoles, l'extension du chômage et de la pauvreté.

### *Une population jeune mais des perspectives d'emploi faibles*

Selon le dernier recensement de 1999, les moins de 20 ans constituent plus de 51,5 % du total des ruraux et la tranche d'âge 20-29 ans représente plus de 36 % des actifs ruraux. Actuellement, le taux d'activité en milieu rural reste insuffisant au regard du nombre importants de jeunes en recherche d'insertion professionnelle. Plus du quart des membres des ménages ruraux restent « sans emploi » ou « demandeurs d'emplois » et la faible croissance de l'emploi rural oblige de maintenir une population nombreuse sur de petites exploitations. Le taux de chômage moyen en milieu rural, évalué à 25,1 %, touche majoritairement la population jeune, notamment la tranche des 20-29 ans qui représente à elle toute seule plus de la moitié (51,4 %) de tous les demandeurs d'emploi. Le marché de l'emploi dans ces zones rurales se caractérise ainsi par la précarité de l'emploi, de mauvaises conditions de travail,

<sup>4</sup> La pluriactivité est présente dans les familles agricoles qui peuvent tirer un revenu extérieur à l'exploitation dans 15,9 % des cas grâce à des activités dans d'autres secteurs. Cette indication n'inclut pas le travail dans le secteur informel qui peut constituer dans certains cas un volume plus conséquent de source de revenu.

<sup>5</sup> 1.023.799 exploitations selon les données du Recensement Général de l'Agriculture (RGA)-de 1999

l'absence de réglementations, de basses qualifications des employés, sans négliger la faiblesse dans le domaine des formations professionnelles.

*Des investissements sociaux importants mais inégalement répartis*

Les politiques sociales suivies depuis l'indépendance ont, dans l'ensemble, permis une substantielle amélioration des principaux indicateurs de développement humain en valeur absolue, mais n'ont pas réussi à effacer les inégalités en valeur relative entre les catégories sociales, les régions, les secteurs d'activité et entre hommes et femmes. Le taux d'analphabétisme est ainsi tombé à 33,5 % en 2004, ceux de l'électrification rurale, de raccordement des agglomérations au réseau d'eau potable en zones rurales ont atteint respectivement à 95,5 % et 74 % pour la même période. Les distances moyennes par rapport à l'école ou au centre de santé sont respectivement de plus de 1 km et de près de 16 km. Néanmoins, si au plan des équipements de base des zones rurales, statistiquement les ratios montrent une relative « bonne desserte », ils ne renseignent ni sur l'accessibilité, ni sur le fonctionnement réel des infrastructures, ni sur leur rôle dans le développement de ces zones. Selon le Rapport National sur le Développement Humain (2000) des difficultés subsistent, particulièrement dans les zones isolées et où la population est éparse : Dans ces zones de peuplement éparse, le taux de scolarisation (65 %) est bien en dessous des taux de scolarisation des zones agglomérées et chefs-lieux de wilaya (87 %). Le taux d'analphabétisme est également plus élevé dans les zones éparées (51,5 %) que dans les zones agglomérées secondaires (34,9 %).

Les facteurs de progrès ne se sont pas diffusés de manière continue et n'ont pas toujours profité de manière équitable à l'ensemble des populations rurales. L'accessibilité aux services de base pour les populations dites éparées et le fonctionnement aléatoire des infrastructures ont alimenté ces dernières années un fort sentiment de marginalisation et d'exclusion des populations. Les attentes des populations rurales sont en priorité exprimées sur l'accès à ces services de base.

*De fortes attentes en matière d'équipement socio-collectifs de base*

Des sondages d'opinion effectués auprès d'échantillons de ménages au niveau de différentes zones rurales sur les attentes des populations montrent que les routes, l'accès à l'eau potable et l'éclairage public sont retenus comme des priorités. La demande est également forte en matière d'infrastructures scolaires, de centres de santé et de logement (réhabilitation, relogement, aide à la construction)<sup>6</sup>. Les politiques sociales (filet social, aides au revenu et à l'emploi, assistance médicale gratuite ...) conduites ces dernières années, et qui étaient censées atténuer les effets du programme d'ajustement structurel et répondre à la problématique de la pauvreté croissante, se sont, en définitive, révélées insuffisantes, inadaptées et inefficaces en milieu rural. Sur les 8 millions de personnes considérées comme pauvres au regard des indicateurs de pauvreté, la moitié vivait en milieu rural (estimation de 1998). Selon l'étude portant sur le « Développement humain et pauvreté en milieu rural », la commune pauvre est, généralement, située en milieu rural steppique, en zone de montagne ou des piémonts. Elle est de petite taille, dispose de peu de revenus propres, connaît les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes<sup>7</sup>.

### **3. Des politiques publiques sectorielles à la politique de renouveau rural**

---

<sup>6</sup> La revue du CENEAP(2004), «Les attentes des populations rurales», n° 32, collection les mutations du monde rural.

<sup>7</sup> La revue du CENEAP(2004), «Développement humain et pauvreté en milieu rural», n° 34, collection les mutations du monde rural

Les interventions publiques concernant les « territoires ruraux », ont souvent été fondées par des visions qui considéraient les espaces ruraux, comme des espaces subsidiaires à la ville et des logique exclusivement sociales (réalisation d'infrastructures sociales, d'équipements publics...). Les programmes mis en œuvre dans le cadre de ces conceptions n'ont empêché ni la polarisation exercée par les agglomérations urbaines, ni le développement du chômage des jeunes, ni la dégradation des ressources naturelles et la dévitalisation des espaces ruraux, évoqués plus haut.

#### *Les limites des démarches sectorielle et les nouvelles exigences du développement durable*

Nous savons que les réformes de la politique agricole et rurale n'ont pu être mise en œuvre au cours de la décennie 1990-2000 pour des raisons liées à un climat politique particulièrement difficile. Les zones rurales avaient subi au cours de cette période, les effets d'un terrorisme dévastateur sur le plan humain et matériel.

Ce n'est qu'en juillet 2000 qu'est adopté un programme national de développement agricole (PNDA) bénéficiant de ressources budgétaires mobilisées par le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA)<sup>8</sup>. Les programmes du PNDA (de reconversion, de mise en valeur des terres par la concession, de développement des filières de production, de reboisement et de relance de l'emploi...) visaient, d'une part, la modernisation du secteur agricole (dans un objectif général de sécurité alimentaire), et d'autre part, l'amélioration des conditions de vie, d'emploi et de revenus des agriculteurs.

Les conditions d'accès aux aides financières n'ont pas bénéficié aux ménages des zones éparses ainsi qu'aux populations rurales les plus vulnérables économiquement et socialement. Le dispositif du FNRDA a profité à près de 220.000 exploitations agricoles mais a exclu 600.000 exploitations éparpillées ou isolées. Les fonds sectoriels (Fonds national d'aide au logement –FONAL-, dispositif de soutien à l'emploi, Fonds d'emploi des jeunes...) n'ont pas été employés au profit de ces populations rurales isolées. De plus, ces programmes ont été conçus et menés dans une logique descendante et administrative, ce qui constituait une autre limite identifiée par les différents acteurs sociaux.

Ces quelques constats ont conduit à adopter d'autres approches favorable à un développement durable des territoires ruraux. Ces approches nouvelles proposent d'une part, de rompre avec la vision sectorielle pour mobiliser les ressources pour le financement de projets intégrés, et d'autre part, de cibler les territoires ruraux profonds et de leur rendre accessibles les prestations de service public de base, tout en les impliquant dans les processus décisionnels.

#### *Le cadre institutionnel du développement rural durable*

La loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire<sup>9</sup> qui vise à combler le déficit ressenti en matière d'orientation spatiale de promotion du développement durable, la loi sur la protection de l'environnement<sup>10</sup>, qui rappelle la nécessité d'inscrire toute action à mener dans le respect des principes de préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité, autorisaient la mise en place d'un cadre institutionnel plus favorable à la définition d'une stratégie de développement rural durable (SDRD). L'on peut également citer la création du Ministère délégué au développement rural (MADDR) en mars 2002 et la mise en place au printemps 2006 de la Commission nationale de développement rural (CNDR). La CNDR traduit, par la représentation interministérielle qu'elle assure en son sein, l'approche intégrée et territoriale de la SDRD.

---

<sup>8</sup> De l'ordre de près de 40 Milliards de DA en 2000 soit un accroissement sans précédent (x par 10) des budgets agricoles publics alloués dans les années 1990.

<sup>9</sup> loi n° 01-03 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

<sup>10</sup> Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

### *L'amorce d'une stratégie de développement rural*

L'élaboration de la stratégie a été progressive et le développement rural a d'abord été conçu comme un élargissement de l'agricole. Le PNDA a décliné quelques actions de développement rural <sup>11</sup>en 2002-2003 et énoncé les grandes orientations, l'été 2004, par la publication du projet « *stratégie nationale de développement rural durable* ». Les premières expériences et les réflexions conduites au ministère délégué au développement rural donneront lieu au cours de l'été 2006 au document relatif à « *la politique de renouveau rural* » (PRR)<sup>12</sup>.

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) est mis en œuvre dans le cadre de programmes diversifiés s'articulant principalement autour du renforcement des conditions d'exercice des activités agricoles et agro- sylvo- pastorales et de l'amélioration des conditions de vie des populations. La mise en œuvre des PPDR offrira l'opportunité de mobiliser et d'adapter les dispositifs de soutien au développement rural<sup>13</sup>:

Le programme de soutien à la relance économique (PSRE), dans ses opérations menées en milieu rural, mobilisera également des ressources financières importantes (plus de 15 Milliards de DA en 2004).

La nouvelle approche de développement rural va expérimenter une méthode fondée sur le principe de l'intégration des actions et de la participation des acteurs locaux dans les dynamiques de projet.

*Le projet de proximité de développement rural (PPDR) a été conçu comme l'outil privilégié des premières actions de développement rural.* Le PPDR est un projet intégré réalisé sur des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales. Il a pour objectifs de favoriser « la mobilisation des ressources hydriques », « la mise en valeur des terres et des actions d'améliorations foncière », « la réalisations de plantations, de désenclavement, de mise en défens et de plantations pastorales », « l'amélioration des communications », « la création d'unités d'élevage et de petites exploitations agricoles par la concession sur le domaine privé de l'Etat, ou par l'autorisation d'usage sur le domaine public », « la création de petites unités de valorisation des produits et des savoir-faire des terroirs » et « la création de marchés locaux ». Il vise une intégration aux actions de développement local (électrification rurale, ouverture et modernisation du réseau routier, AEP, santé, éducation...) qui sont souvent à la charge exclusive des budgets publics, et ils relèvent d'une programmation à l'échelle du territoire (communes, daïra, wilaya....)<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Qui justifiait l'appellation de Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR). Sont identifiés les premiers Plan de Proximité de Développement Rural (PPDR) et testé la méthode participative et ascendante dans l'identification et la réalisation des actions.

<sup>12</sup> Constitué d'un document principal et de plusieurs documents annexes- Août 2006

<sup>13</sup> -L'adaptation du fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) pour une meilleure prise en charge du soutien aux développement des filières de production agricole et du fonds de la mise en valeur des terres par la concession (FMVTC) pour répondre à la nécessité d'une action urgente au niveau des régions rurales défavorisées, puis du fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC). -Le Fonds de la lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS) sera également mobilisé. De même, en relation avec le Ministère de l'Habitat, le dispositif d'aide au logement rural va prévoir l'extension aux populations rurales, des aides consenties par le Fonds National d'aide au logement (FONAL), selon des critères d'éligibilité et des procédures particulières.

<sup>14</sup> - Outre les réalisations au plan agricole induites par les investissements engagés, il a été enregistré l'identification de plus de 2000 projets de mise en valeur de proximité au niveau des 48 wilayas du pays, la validation de 480 projets par les comités techniques de wilaya dont 80 projets approuvés par les walis parmi lesquels 35 projets ont bénéficié de décisions de financement partiel sur le fonds de développement rural et de la mise en valeur des

Le PNDAR traduisait la volonté de mettre en place une dynamique de développement local et décentralisé, avec implication des acteurs locaux (institutions publiques et administrations techniques, collectivités locales, organisations professionnelles, associations, groupements villageois, communautés locales...). Il ne constituait qu'une étape intermédiaire dans la définition d'une stratégie de développement durable en Algérie.

## **De la stratégie de développement rural durable à la politique de renouveau rural : un investissement intellectuel permanent confronté aux expériences des acteurs**

La nouvelle stratégie de développement rural sera clairement définie dans le document intitulé « *La stratégie nationale de développement rural sur un horizon décennal* » (juillet 2005) et « *La politique de renouveau rural* » (août 2006)<sup>15</sup>..

La stratégie décennale met l'accent sur la sécurité alimentaire des ménages ruraux, le rétablissement des équilibres écologiques et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Les objectifs de la stratégie décennale (2005/2015) ont été définis et articulés autour i) de l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, ii) de l'emploi et des revenus par la diversification des activités économiques (activités agro-sylvo-pastorales, artisanat, tourisme, services...), iii) du renforcement de la cohésion sociale et territoriale, vi), de la protection de l'environnement et de la valorisation des patrimoines ruraux

*Le « projet de proximité de développement rural » (PPDR), constitue la clé de voûte de l'édifice institutionnel sur lequel se fonde la stratégie de développement rural durable.* Le PPDR constitue à la fois une démarche méthodologique et un outil opérationnel mettant en action des acteurs socio économiques organisés et coopérant ensemble à la réalisation d'objectifs communs. Il postule de nouvelles formes de partenariat associant les organisations rurales, les entreprises économiques, les collectivités territoriales et les administrations publiques. Les principes qui régissent la Stratégie de Développement Rural Durable (SDRD) se fondent ainsi sur l'intervention directe des populations rurales et de leurs organisations dans la résolution des problèmes auxquels elles sont confrontés. La SDRD tente, en effet, de s'appuyer sur des atouts (valeurs sociales et culturelles partagées) que détiennent les organisations rurales au niveau local, sur leur potentiel de mobilisation des hommes et sur leurs capacités à valoriser les richesses naturelles, patrimoniales et économiques de leurs territoires.

La stratégie postule également l'émergence de « groupes d'accompagnement de développement rural » (GADER) par wilaya, comme espace d'écoute, de conseil et d'appui ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques et financières et de leurs compétences managériales

---

terres par la concession (FDRMVCT). En terme d'impact sur les populations, les projets identifiés à fin 2002, concernent plus de 130.000 ménages soit quelque 700.000 personnes, réparties sur l'ensemble du territoire national.

<sup>15</sup> Document principal : Politique de Renouveau Rural

- Document 1 : Diagnostic exhaustif du Milieu Rural
- Document 2 : Encadrement législatif et réglementaire de développement des territoires ruraux
- Document 3 : Le Système d'Aide à la Décision pour le développement Rural.
- Document 4 : Les modes d'intervention et d'action dans le Milieu Rural (Le guide des procédures pour la conception et la mise en œuvre d'un Projet de proximité de développement rural intégré « PPDR »)
- Document 5 : La Stratégie Nationale de développement Rural durable.
- Document 6 : Le plan d'action de la Stratégie (Programmes de développement par objectifs, plans d'actions locaux, programmes et projets pilotes)
- Document 7 : L'appui institutionnel à la mise en œuvre de la Stratégie (Organisations professionnelles, formation, recherche, vulgarisation, etc)
- Document 8 : Le financement du développement en milieu rural

par la formation et l'apprentissage<sup>16</sup>. L'initiative d'un certain nombre d'associations portant création du « mouvement associatif accompagnant la stratégie nationale de développement rural durable- *MAA Stratégie* », constitue à cet égard, une avancée remarquable sur ce terrain.

De même, la création de cellules d'animation rurale au niveau des daïras et certaines communes constituera un appui indispensable pour la concrétisation des multiples dimensions que préconise cette stratégie.

Le processus d'investissement intellectuel centré sur la SDRD confronté aux expériences capitalisées sur le terrain vont aboutir, au cours de l'été 2006<sup>17</sup>, vers l'adoption par la CNDR d'une *Politique de renouveau rural (PRR)*.

La Politique de Renouveau Rural se définit aussi comme une politique territoriale. Elle cible les ménages ruraux qui vivent et travaillent en milieu rural, avec une attention particulière pour les habitants des zones enclavées ou isolées, et se structure autour de quatre grands programmes.

Le premier programme concernera plus directement « *l'amélioration des conditions de vie des ruraux* ». Le deuxième programme dit de « *diversification des activités économiques* », est appelé à favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales. Le troisième programme a trait à « *la protection et à la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels*. Le quatrième programme, de nature transversale poursuit l'objectif de « *renforcement des capacités humaines et d'assistance technique* ».

Outre la définition des fondements et programmes de la Politique de Renouveau Rural, la CNDR a validé le *Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural (SADDR) et le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI)*<sup>18</sup> en tant que démarches et outils d'intégration des interventions sectorielles au niveau d'un territoire.

Le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Rural « SADDR » en cours de finalisation, permettra d'établir des diagnostics plus fiables et de proposer des actions en fonction des besoins réels des populations<sup>19</sup>. Les trois programmes, évoqués plus haut, seront enfin exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « *Projet de Proximité de Développement Rural Intégré* ».

### *Conclusion*

L'on observe bien que la stratégie de développement rural et la politique de renouveau qui l'accompagne sont à la fois, l'aboutissement d'un cheminement intellectuel permanent et d'un capital d'expériences en matière de projets. Ce mouvement itératif dans la définition de la politique de renouveau rural, alliant investissement intellectuel et capital d'expériences accumulé par les acteurs, constitue une innovation politique et institutionnelle majeure pour l'Algérie. Ces deux pré-requis suffiront-ils à assurer une durabilité aux interventions publiques et privées en cours ? La mobilisation de ressources financières conjuguée à une mobilisation sociale plus forte et à des institutions publiques

---

<sup>16</sup> Inscrits dans le cadre de ces objectifs, près de deux mille (2000) projets de proximité de développement rural (PPDR), initiés et gérés directement par les communautés de base bénéficiant sur le terrain d'un accompagnement des institutions publiques, redonnent aujourd'hui espoir à une population dont des pans entiers étaient menacés par la précarité.

<sup>17</sup> En juillet 2006. La politique de renouveau rural va donner lieu à la publication par le MADDR fin août 2006 d'un document intitulé « Le renouveau rural »-

<sup>18</sup> L'on passe ainsi des PPDR aux PPDRI pour souligner le caractère intégré des projets retenus.

<sup>19</sup> Le concept de SADDR repose sur le croisement de variables socio-économiques et environnementales et de données sur les potentialités, par commune, wilaya, zone naturelle, zone de planification, grande région et au niveau national. Ces variables sont structurées en 3 dimensions (Humaine et sociale, Economie rurale et Protection de l'environnement), pour permettre la construction d'indicateurs et d'indices de développement pertinents au regard des objectifs de la stratégie nationale de développement rural durable. Pour donner corps aux orientations générales et lignes directrices de la Politique de Renouveau Rural, des programmes par objectifs de développement rural, au nombre de quatre, sont proposés à l'adoption et au lancement.

ouvertes à la démocratie locale contribueront certainement à l'avenir à renforcer cette dynamique de développement rural.

## ANNEXES

### Quelques repères nécessaires à l'évaluation du niveau de développement des communes rurales et accessoirement des communes urbaines

#### Population :

Unité : million

Années	Rurale	Urbaine	National
1998	12,1	17,0	29,1
2005	13,4	20,5	33,9

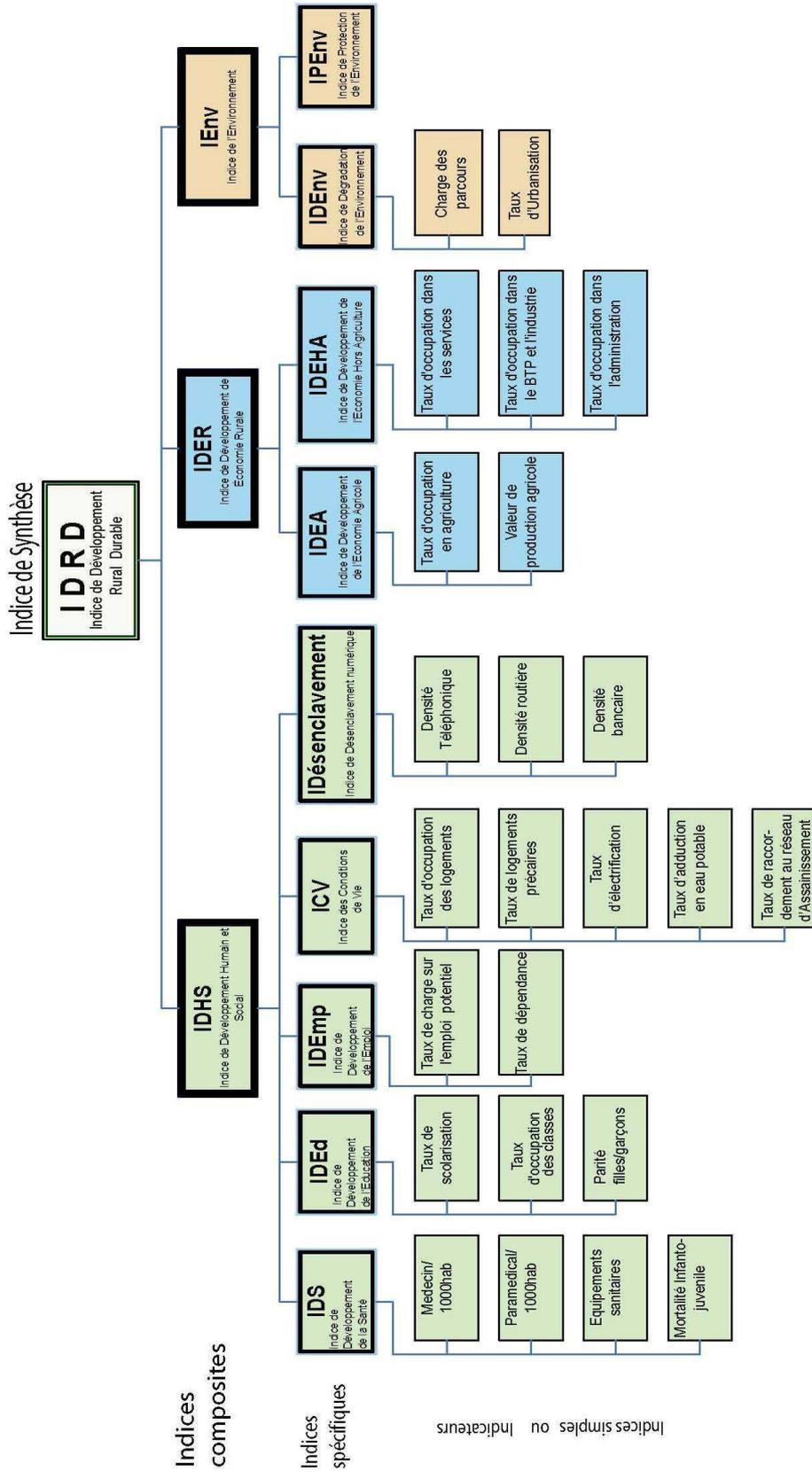
#### Répartition des communes :

	NATIONAL	NORD	HAUTS PLATEAUX	SUD
Communes rurales	979	562	287	130
Communes urbaines	562	384	120	58
Communes totales	1541	946	407	188

Source : MDDR

Source : MDDR

# Architecture des Indices et Indicateurs de Développement



# Les évolutions des politiques agricoles et rurales au niveau mondial et national

(Source: MDDR)

Années	Monde/Europe	ALGERIE
1960/ 1970	1962 : Entrée en vigueur de la politique agricole commune (PAC)	1962 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autogestion</li> <li>• Révolution agraire</li> </ul>
1980/ 1990	Introduction des quotas de production (exemple: Lait) et émergence dans le cadre des politiques agricoles et régionales du concept de multifonctionnalité de l'agriculture et du développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration des exploitations agricoles,</li> <li>• Libéralisation des marchés agricoles,</li> <li>• Privatisation de la gestion des exploitations agricoles,</li> <li>• Restitution des terres nationalisées</li> </ul>
1992	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommet de Rio de Janeiro - Emergence de la notion de développement durable qui accorde une importance particulière au développement équilibré des ressources naturelles des territoires et en conséquence au développement rural</li> <li>• Reformes de la Politique Agricole Commune de l'UE avec pour principe de base le basculement progressif des soutiens aux prix (système des prix garantis) vers des aides directes aux exploitants</li> </ul>	<p>Consultation nationale sur l'agriculture, recommandations sur les missions de l'agriculture ,ses perspectives et sur la nécessité de promouvoir de nouveaux instruments d'encadrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuite de la réorganisation du système coopératif</li> </ul>
1994	OMC: Accords de Marrakech - Ouverture de l'agriculture aux marchés mondiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'ajustement structurel</li> <li>• Début de l'application des recommandations de la Consultation nationale sur l'agriculture</li> <li>• Crédit mutuel agricole</li> <li>• Systèmes de régulation Interprofession, chambres d'agriculture,</li> <li>• révision des soutiens des prix</li> <li>• Adaptation des systèmes de production agricole</li> <li>• Gestion des risques</li> <li>• Notion d'exploitant agricole</li> <li>• Dissolution des offices d'approvisionnement.</li> </ul>
1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de Barcelone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de Barcelone</li> <li>• Conférence sur le foncier agricole</li> <li>• Programme des grands travaux</li> </ul>
1996/ 1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommet Mondial de l'Alimentation: Lutte contre la faim et sécurité alimentaire des ménages</li> <li>• Déclaration de CORK (UE): Préférence rurale, Approche intégrée, pluridisciplinaire et multi- sectorielle, diversification des activités économiques et sociales en milieu rural, Durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence nationale sur l'agriculture,</li> <li>• Programme des grands travaux</li> <li>• Mise en valeur des terres par la concession,</li> <li>• Programme national de reboisement</li> <li>• Politique des filières agricoles,</li> <li>• Reconnaissance de l'exploitant agricole,</li> <li>• Programme de l'emploi rural ...</li> </ul>
1999/ 2001	Berlin : Nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune de l'UE <ul style="list-style-type: none"> <li>• émergence des règlements de développement rural (RDR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et lancement en 2000 du Plan National de Développement Agricole (PNDA) : Nouvelles procédures de soutien aux activités agricoles et tentative de mise en cohérence des sous programmes (forests; mise en valeur des terres; hydraulique agricole )</li> <li>• NEPAD/ L'impulsion d'un nouveau type de partenariat SUD-SUD et SUD-NORD favorisant le développement durable, la bonne gouvernance des territoires</li> </ul>
2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sommet mondial de Johannesburg: développement durable</li> <li>• Sommet mondial de l'alimentation 5 ans après (lutte contre la faim dans le monde)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargissement du PNDA à la dimension rurale : PNDAR</li> <li>• Signature de l'accord d'Association avec l'UE</li> </ul>
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OMC : Doha - Mesures particulières en faveur des développements agricole et rural des pays en voie de développement Nouvelle politique agricole commune de l'UE (entrée en vigueur 2006/2013) :  1<sup>er</sup> pilier: production agricole et organisation de marchés  2<sup>ème</sup> pilier: développement rural - environnement</li> </ul>	Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (SNDRD) et engagement d'une phase pilote de mise en œuvre (2002/2004)
2005	Agriculture d'entreprise (UE) : objet principal des politiques agricoles, annonce de la fin des subventions agricoles aux exportations (Hong Kong/ OMC) et engagement de politiques distinctes de Développement Rural Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des dispositifs de soutien aux activités agricoles</li> <li>• Tentative d'articulation des activités agricoles et non agricoles</li> <li>• Lancement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable 2005</li> </ul>
2006		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formalisation de la Politique de Renouveau Rural et consolidation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (2005-2015)</li> </ul>

